

RAPPORT PROFESSIONNEL

L'étudiant devra rédiger un rapport professionnel. Ce rapport correspondra à un journal élaboré et structuré qui fera état de son parcours. Il pourra faire part de son vécu sur les différents plans (physique, émotionnel, mental, psychologique...) concernant ses trois ou quatre années de formation.

Il abordera les aspects pratiques et théoriques ayant trait à son enseignement, mais également son rapport à l'autre, par exemple lors de ses études de cas. Il pourra également, en conclusion de son écrit, faire des propositions sur des apports qui pourraient enrichir et être aidants pour la formation du futur spécialiste en Shiatsu.

Il sera recommandé à l'élève de noter sur un journal d'itinérance personnel (sorte de journal brouillon intime) son vécu en tant qu'apprenant, sur les différents aspects de son apprentissage. C'est grâce à ce journal d'itinérance qu'il pourra, par la suite, rédiger son journal élaboré, c'est-à-dire son rapport professionnel.

Caractéristiques du rapport professionnel :

- 35 à 50 pages, marges minima de 2 cm en hauteur et en largeur ;
- caractères lisibles (corps 12) type Arial, Geneva ou Helvetica, interlignage de 1,5 ligne
- impression recto seul avec numérotation des pages en bas de page ;
- reliure en spirale ;
- sommaire en début d'ouvrage, sources bibliographiques en fin d'ouvrage ;
- la page de couverture du rapport professionnel devra annoncer :
 1. le titre
 2. le nom de son auteur
 3. le nom du centre de formation